N°Feuillet

20230720-11

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 20 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 juillet 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 25 juillet 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :
Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2022 DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-d20230720-11-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 13 juillet 2023.

CONSIDERANT que ces rapports annuels d'activité sont, après avis de la Commission consultative des services publics locaux, soumis au Conseil municipal.

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE des rapports annuels d'activité 2022 communiqués par les délégataires des services publics municipaux (Casino et Crématorium), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
§

Secrétaire de séance,

Fanny MESPLET.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-d20230720-11-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

CASINO DE DAX

2021 / 2022

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CASINO DAX

Sommaire

Introduction

- **Textes réglementaires relatifs au présent rapport**
- **Renseignements juridiques sur l'exploitation**

I- Compte rendu financier

I.1 Evolution des charges
I.2 Evolution du chiffre d'affaires

II- Compte rendu technique

II.1 Effectif et qualification du personnel
II.2 Entretien et évolution du patrimoine

III- Exécution de la délégation de service public

III.1 Animations et participation à la vie associative
III.2 Qualité de service

VI- Perspectives

Documents joints

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-B0020020011-DBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

INTRODUCTION

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
CASINO DE DAX

2021 / 2022

- TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU PRÉSENT RAPPORT
- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR L'EXPLOITATION

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-800300001-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Introduction

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

Article du cahier des charges

ARTICLE 40 - COMPTES-RENDUS / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la délégation de service public, et notamment des tarifs en vigueur, le délégataire fournit à la collectivité, au plus tard chaque 1er juin, un compte-rendu annuel comprenant un compte-rendu technique, conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des collectivités Territoriales.

Ce rapport comporte notamment :
- un compte-rendu technique,
- un compte-rendu financier,
- une annexe permettant à la collectivité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et la qualité du service rendu.

Le compte-rendu technique comprend les indications suivantes :
- les effectifs et qualifications des personnels,
- les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués pendant l'exercice écoulé,
- l'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux à effectuer dans l'année en cours.

Le compte-rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et produits, leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte de résultat et le bilan. Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et au guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

Le rapport tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune des parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation.

Il précise en outre :

- En dépenses : le détail par nature des dépenses d'exploitation relatives au service concédé (personnel, fonctionnement, entretien et réparation), et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur, ainsi que le montant des redevances versées à la collectivité, et les charges d'investissement.

- En recettes : le détail des recettes d'exploitation du service concédé et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur.

La non-production ou la production incomplète des comptes-rendus dans les délais susvisés, pour une raison imputable au délégataire, constitue une faute contractuelle pouvant être sanctionnée dans les conditions définies à l'article 42 ci-après.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Expansion Touristique de Dax (S.E.T.D.) exploitant le Casino de Dax est une société par actions simplifiée au capital de 242 162 euros dont le siège social est situé à Dax (40100) au 8 avenue Milliès Lacroix, inscrite au RCS de DAX sous le n° 413 464 488.

Depuis le11 février 2016, la société est détenue par la société SAS C.G.O. dont le siège social est 9 bis rue de la Sellette à CLERMONT FERRAND (63000) et dont le Président est Monsieur ANTOINE AREVIAN.

La société SAS C.G.O. est détenue par les sociétés SAS FAO, SAS AREV FINANCE et SAS JDC, sociétés holding de la famille AREVIAN.

Le traité de concession a été signé le 28 novembre 2017 pour une durée de 15 ans à compter du 17 avril 2018.
Un premier avenant a été signé le 22 mars 2022, prolongeant la durée de la DSP de 3 années supplémentaires.

L'autorisation de jeu a été renouvelée après cette exercice et délivrée le 17 avril 2023, elle expire le 16 avril 2028.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]-DE
Date de [illegible] : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

I/
COMPTE RENDU FINANCIER

I.1- ÉVOLUTION DES CHARGES

I.2- ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

I- Compte rendu financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet CHD Audit et Commissariat 40 avenue du Général de Gaulle 03100 MONTLUCON.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.
Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

- Documents joints -

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-80020020011-DBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Avant-propos

Un exercice marqué par la fin de l'épidémie de COVID 19.

Pour notre établissement, avant le retour à la normale, les différentes phases furent les suivantes :

- Pass sanitaire et distanciation du début de l'exercice jusqu'au 14 mars 2022.
- Fermeture complète des tables de jeux du début de l'exercice jusqu'au 15 avril 2022.

Enfin, durant l'ensemble de l'exercice 2021/2022, l'exploitation du casino s'est déroulée dans un espace provisoire en raison des travaux.

Avec plus de 6 mois de fermeture complète l'année précédente, les comparaisons des chiffres d'affaires et des charges sont peu significatives.

I-1 Evolution des charges

Les prélèvements Etat et Commune représentent une contribution de **2 800 K€** VS **1 060 K€ N-1**

Avec un effectif moyen de 21 salariés, les frais de personnel sont de **812 K€** VS **376 K€ N-1.**

Les autres charges d'exploitation sont de **1 091 K€** VS **692 K€ N-1.**

Les amortissements des investissements et les provisions s'élèvent à **395 K€** VS **308 K€ N-1.**

I-2 Evolution des chiffres d'affaires

LES MACHINES A SOUS

Le parc est composé de 75 machines à sous comprenant les dernières nouveautés du moment.

Mois	Produit brut N-1	Produit brut N	Evolution
Novembre	Fermé	425 368,30 €	
Décembre	Fermé	418 438,12 €	
Janvier	Fermé	390 746,21 €	
Février	Fermé	403 153,99 €	
Mars	Fermé	517 093,51 €	
Avril	Fermé	520 245,86 €	
Mai	201 217,05 €	550 645,47 €	**174 %**
Juin	449 233,71 €	443 840,26 €	**-1 %**
Juillet	458 692,42 €	469 630,53 €	**2 %**
Août	466 187,25 €	468 527,04 €	**1 %**
Septembre	480 409,22 €	522 666,50 €	**9 %**
Octobre	493 819,94 €	533 433,74 €	**8 %**
Total	**2 549 559,59 €**	**5 663 790,13 €**	**122%**

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-GBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

LES JEUX DE TABLE

Le Casino de Dax exploite 2 tables de blackjack, 6 postes de roulette anglaise électronique et une table de 7 postes de blackjack électronique.
Conformément à la réglementation, les 2 tables de blackjack n'ont pas été exploitées afin de respecter les règles de distanciation, jusqu'au 15 avril 2022.

Mois	Produit brut N-1	Produit brut N	Evolution
Novembre	Fermé	17 902,26 €	
Décembre	Fermé	19 353,24 €	
Janvier	Fermé	26 700,25 €	
Février	Fermé	-8 444,00 €	
Mars	Fermé	11 318,00 €	
Avril	Fermé	18 746,75 €	
Mai	13 186,43 €	23 646,00 €	79 %
Juin	42 274,82 €	13 017,00 €	-69 %
Juillet	14 672,00 €	36 826,75 €	151 %
Août	28 861,50 €	41 272,50 €	43 %
Septembre	10 577,25 €	29 285,75 €	177 %
Octobre	8 137,00 €	50 618,25 €	522 %
Total	**117 709,00 €**	**280 242,75 €**	**138 %**

LE RESTAURANT

Pour cet exercice, avec la mise en place du casino provisoire et compte tenu de nos surfaces exploitables, le restaurant était installé dans l'espace des jeux et sa capacité d'accueil a été réduite à une vingtaine de couverts.
Cette mise en place nous a permis de fournir un service suffisant pour conserver notre clientèle de joueurs.

LE BAR

Durant les travaux, un comptoir provisoire a permis d'assurer ce service indispensable à nos clients.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-CE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CHIFFRES D'AFFAIRES RESTAURATION

Mois	N				N-1				Evolution
	Resto	Bar	Banquet	Total	Resto	Bar	Banquet	Total	
Novembre	7 716	3 068	-	10 784	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Décembre	7 117	2 643	-	9 760	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Janvier	7 455	2 756	-	10 212	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Février	6 717	2 978	-	9 695	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Mars	8 521	4 178	-	12 699	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Avril	7 910	4 810	-	12 721	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Mai	9 614	4 788	-	14 403	Fermé	Fermé	Fermé	0	
Juin	8 102	4 321	-	12 423	87	1 418	0	1 505	725%
Juillet	11 438	5 370	-	16 808	5 638	4 010	0	9 648	74%
Août	10 623	6 243	-	16 866	7 652	4 399	0	12 051	40%
Septembre	11 330	4 545	-	15 875	8 851	3 675	0	12 526	27%
Octobre	12 332	5 405	-	17 738	9 049	3 622	0	12 671	40%
TOTAL	**108 876**	**51 106**	**-**	**159 982**	**31 278**	**17 123**	**0**	**48 401**	230,54%

Fréquentation de l'établissement

FREQUENTATION DES ESPACES JEUX
Machines à sous – Jeux de Table et Bar

Mois	N-1	N	Evolution
Novembre	Fermé	5386	
Décembre	Fermé	4603	
Janvier	Fermé	4775	
Février	Fermé	4698	
Mars	Fermé	6096	
Avril	Fermé	6575	
Mai	2 367	6948	193 %
Juin	6 386	6718	5 %
Juillet	7 401	7270	-2 %
Août	7 138	7585	6 %
Septembre	6 477	7394	14 %
Octobre	6 042	7406	22 %
Total	**35 811**	**75 454**	**112 %**

FREQUENTATION RESTAURANT
(Nombre de couverts)

Mois	N-1	N	Evolution
Novembre	Fermé	433	
Décembre	Fermé	402	
Janvier	Fermé	443	
Février	Fermé	392	
Mars	Fermé	512	
Avril	Fermé	440	
Mai	Fermé	598	
Juin	Fermé	453	
Juillet	340	577	170%
Août	458	553	121%
Septembre	533	617	116%
Octobre	509	625	123%
Total	**1840**	**6045**	**329%**

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

II/
COMPTE RENDU TECHNIQUE

II.1- EFFECTIF

II.2- ENTRETIEN DU PATRIMOINE

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

II- Compte rendu technique

II-1 Effectif moyen et qualification du personnel

II-1 Effectif

Départements	Services	Nombre de personnes
Administratif	Directeur Général	1
	Marketing	1
	Comptabilité	1
	Total	**3**
Machines à Sous	Encadrement	4
	Techniciens	1
	Employés de jeux	9
	Total	**14**
Restauration	Responsable	1
	Serveurs	1
	Cuisiniers	2
	Total	**4**
TOTAL		**21**

II-2 Entretien du patrimoine

Le bâtiment du Casino de Dax est un bien de retour conformément aux dispositions de l'article 66 du traité de concession original. Ainsi il a été remis à la commune de Dax au début du nouveau traité le 17 avril 2018. La S.E.T.D. est aujourd'hui locataire.

Le bâtiment était composé des espaces suivants :

- Une salle machines à sous et jeux avec bar
- Une salle de restaurant attenante avec un salon de réception modulable
- Une terrasse ouverte
- Un parking souterrain de 70 places

Les travaux de rénovation portant sur la totalité des espaces se sont prolongés sur l'ensemble de l'exercice modifiant cette répartition.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Charges et investissements liés à la conservation du patrimoine

La rénovation complète comprenant une remise à neuf des installations techniques est en cours.

Pour cet exercice les investissements consacrés à ces travaux sont de **1 399 K€** pour une dépense finale de **2 569 k€.**

Les frais d'entretien et de maintenance (poste entretien et sous-traitance sur les travaux) s'élèvent à **47 K€.**

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-GBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

III/
EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

III.1- ANIMATIONS ET PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE

III.2- QUALITÉ DE SERVICE

CASINO DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

III- Exécution de la Délégation de Service Public

III-1 Animations

L'animation tient une place très importante pour le Casino de Dax. Elle permet de distraire la clientèle, de contribuer à sa fidélisation, de générer du trafic dans l'établissement et de participer au développement d'une nouvelle clientèle pour les activités jeux. Enfin, l'animation permet de diffuser une image positive du Casino et de l'ancrer définitivement dans le paysage local.

Les animations que nous mettons en place habituellement s'articulent autour de trois grands axes, que sont les animations internes, la programmation externe et la participation du Casino au titre du cahier des charges.

En interne

Les contraintes sanitaires qui nous ont été imposées jusqu'en mars 2022 et les espaces réduits durant les travaux ne nous ont pas permis de dérouler le calendrier des animations et des manifestations habituelles en interne.
Afin de pallier ce manque, nous avons mis l'accent sur la fidélisation des clients joueurs par l'intermédiaire d'avantages boostés autour de la carte de fidélité et en multipliant les gains de tickets de jeu par des animations ludiques telles que l'animation « Bonus Box ».

- Malgré des espaces restreints dans l'établissement provisoire, un Grand Jeu de Noël avec corner de jeu a été proposé aux visiteurs pendant 14 jours sur la période d'avant fêtes et une opération spéciale Jeu Saint Valentin a été organisée début février 2022.
- En complément de ces événements calendaires, nous avons également animé notre espace clientèle pour la dégustation du Beaujolais, l'Epiphanie et la Chandeleur et multiplié les attentions à nos clients.

En externe

Sur la saison 2021-2022, une manifestation artistique de qualité a été réalisée le 14 juillet 2022 par le Casino sous la forme d'un grand concert gratuit dans le parc des Arènes à l'occasion du Dax Motor n'Blues Festival, faisant appel à l'artiste de renommée nationale « KIMBEROSE ». Le festival a pu ainsi proposer en complément de son programme une tête d'affiche de qualité pour son ouverture.

Cahier des charges

- Au titre du cahier des charges, une participation de 30 000 € est versée à la Ville de Dax afin de participer au rayonnement culturel de la Ville. Cette somme est utilisée principalement pour financer des évènements culturels majeurs de la ville dans le cadre de la saison culturelle de spectacles vivants au théâtre de l'Atrium de Dax.
- Le Casino est adhérent à l'Office de Tourisme et à l'Association des Commerçants de la Ville de Dax Daxatou.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de [illegible]
Date de réception préfecture : 24/07/2023

- De même, le Casino participe au développement touristique et culturel de la ville en s'associant avec la commune et les associations directement et sous différentes formes dans plusieurs événements ou actions :
- Le Casino de Dax soutient financièrement une dizaine d'associations dacquoises. Soit 6 000€ au total, notamment pour l'exercice 2021-2022 : le Rotary Club de Dax pour son action Espoir en tête et la recherche médicale sur le cerveau, Les Fées No Men pour sa lutte contre les cancers féminins ou encore le Centre Hospitalier de Dax. Il soutient également les Pompiers de Dax et apporte une contribution financière à l'association Musica Esperanza en faveur des enfants malades.
- Le Casino de Dax supporte également le festival Vinoferia de Dax en lui apportant une contribution financière ou encore la manifestation sportive « Les Virades de l'Espoir » dans sa lutte contre la mucoviscidose.
- Le Casino de Dax est le partenaire de l'Union Sportive Dacquoise notamment la section Rugby en apportant une aide financière permettant d'aider les actions en faveur des licenciés amateurs et les actions des bénévoles de l'association
- Le Casino de Dax apporte également son soutien à 4 associations caritatives dacquoises : le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix Rouge et les Restos du Cœur.
- Nous privilégions les commerces dacquois : Ainsi, des collaborations ont été établies avec La Cave Dourthe et La Maison Lafitte Foie Gras aux Halles de Dax, l'hôtel Ibis Styles, et La parfumerie Marionnaud sous les arcades du Splendid.

Casino de DAX (chiffres HT)
Répartition des dépenses nettes d'animation

Type d'animation		Réalisé Année N-1 2021-2022
DEPENSES ANIMATION INTERNE	Concerts	
	Animations musicales	
	Au profit des associations caritatives	1 739,50 €
	Nombre total	4
	dont animations gratuites	4
	Animations jeux gratuits, calendaires et carte de fidélité	174 043,14 €
	Dépenses de communication	5 891,46 €
DEPENSES ANIMATION EXTERNE	Contribution finançière *Saison Culturelle Ville de Dax*	30 000,00 €
	Participation à la vie communale	6 000,00 €
	Manifestation Artistique de Qualité	35 651,28 €
Total		253 325,38 €

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

III-2 Qualité du service

Durant les travaux en cours, nous avons tenu à créer un espace provisoire entièrement rénové et d'un confort optimum.
Nous exploitons notre offre de jeux complète avec une terrasse entièrement équipée, la restauration assure le service habituel avec cependant une jauge réduite.

Si nos efforts d'investissements permettent de proposer une offre de jeux de tout premier ordre, nous accordons une importance particulière à l'accueil et la sécurité de nos clients.

Dans le cadre d'une démarche de qualité de service, tous les employés et managers du Casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions.

Une carte de fidélité très attractive est en place : elle offre de nombreux avantages à notre clientèle. Nous avons fortement renforcé son attractivité en cette année complète de travaux.

Tout au long de la délégation, le Directeur du Casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales.
Les procédures mises en place par le Casino en termes de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel) permettent d'accueillir nos clients dans les meilleures dispositions.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par notre autorité de tutelle, l'Antenne de la Police Judiciaire de Bayonne.

Enfin, comme de coutume en fin d'autorisation de jeux, nous avons eu un contrôle d'une semaine du Service Central des Courses et Jeux portant sur l'ensemble de nos pratiques réglementaires.
Celui-ci a conclu sur un avis favorable.

Prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le Casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.
Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication sur site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant dans les différentes activités.

Le plan d'actions 2022 du Casino de Dax a été approuvé par l'Autorité Nationale des Jeux.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Tous les tarifs du restaurant sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un Casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, la liste des jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéoprotection, l'information sur la protection des mineurs etc...

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

➔ Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des Casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes les mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le Directeur Responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le Directeur Responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des Casinos.

➔ L'organisation du dispositif au sein du Casino

Le Casino de Dax est doté d'un manuel de procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel nous retrouvons les règles générales émanant de notre autorité de tutelle.
L'ensemble du personnel a suivi en 2022 un rappel de formation. Tous les nouveaux collaborateurs ont été formés dans les 3 premiers mois de leur arrivée.
La technologie en place permet aujourd'hui la détection et le suivi en temps réel des principaux flux monétaires de la salle de jeux.

Règles d'hygiène et de sécurité

➔ La sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisine, laboratoires...) ont été formalisées dans un "guide de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit une conformité totale du PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire). Sur ces bases, le Casino a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés régulièrement.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

La qualité des produits servis et la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à l'établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

➔ L'hygiène et sécurité des personnes

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie ou les risques d'ordre écologique.

En cette dernière année COVID le protocole spécifique aux établissements de jeux à continuer à s'appliquer

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

L'organisme Apave intervient une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission Départementale de Sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les trois ans.

➔ La sûreté de l'établissement

L'ensemble de l'établissement est sécurisé grâce au système de vidéoprotection et d'alarmes, avec notamment une installation systématique aux accès.
Les travaux ont été l'occasion de renouveler à neuf cet équipement.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, les procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) sont en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Une caisse automatique permettant de sécuriser en temps réel la totalité des fonds de caisse équipe la caisse des jeux. Les fonds sont recyclés pour éviter les flux inutiles.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]-GBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

IV/
PERSPECTIVES

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

IV - Perspectives

Mars 2022 marque la fin de nos travaux de rénovation d'ampleur.
L'agencement et la décoration des espaces sont une franche réussite.
Les premiers résultats et les retours de nos clients sont très positifs.

Cette année nous reconcentrerons nos efforts sur l'adaptation des animations à ce nouveau produit et sur l'évolution du parc machines à sous qui reste une priorité.

Seule ombre au tableau, les travaux longue durée du pont risquent de freiner notre belle croissance en cours.

- Documents joints -

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
CASINO DE DAX
2021 / 2022

CASINO
DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

S.A.S.U. SOCIETE D'EXPANSION

TOURISTIQUE DE DAX

Période du 01/11/2021 au 31/10/2022

Liasse fiscale

Vulca CONSEIL

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX | 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 8 Avenue Eugène Millies Lacroix 40100 DAX Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 1 3 4 6 4 4 8 8 0 0 0 2 7 Néant ☐ *

Exercice N clos le, | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 |

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	63 112	AG	35 816	27 296
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 304	AO	3 304	
	Constructions	AP	3 532 357	AQ	3 532 357	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 658 272	AS	2 341 300	316 972
	Autres immobilisations corporelles	AT	346 583	AU	299 112	47 471
	Immobilisations en cours	AV	2 569 650	AW		2 569 650
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	250	BI		250
	TOTAL (II)	BJ	9 173 528	BK	6 211 889	2 961 639
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 231	BM		9 231
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2 180	BU		2 180
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	20 864	BW		20 864
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 310	BY	5 270	3 040
	Autres créances (3)	BZ	123 354	CA		123 354
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	256 626	CE		256 626
	Disponibilités	CF	1 152 915	CG		1 152 915
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 266	CI		27 266
	TOTAL (III)	CJ	1 600 745	CK	5 270	1 595 475
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 774 274	1A		4 557 115

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 242 162)	DA	242 162
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	39 068
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	244 087
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 589
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	772 338
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 301 245
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	15 784
	TOTAL (III)	DR	15 784
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 093 845
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	187 871
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	180 171
	Dettes fiscales et sociales	DY	574 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	201 701
	Autres dettes	EA	2 152
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 240 086
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 557 115
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 362 856
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat réglementaire.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	3 337 975	FH		FI	3 337 975
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 337 975	FK		FL	3 337 975
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	8 848
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8 381
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 484
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 356 688
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	76 409
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	781
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	642 031
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	199 285
	Salaires et traitements *					FY	596 255
	Charges sociales (10)					FZ	215 846
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	387 673
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 270
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 933
	Autres charges (12)					GE	172 380
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 297 863
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	1 058 825
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 296
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 079
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 375
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 369
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	18 369
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(15 994)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	1 042 831

Accusé de réception en préfecture
040-214000587-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 262
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	6 461
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	276 954
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 365 524
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 593 186
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	772 338
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 296
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 493
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	141 299
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pour solde chèques jeux		6 262
Cession immo jeux		200

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des sanctions)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	63 112	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	3 304	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	3 482 063	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	50 294	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	2 755 367	KT		KU	66 962
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	236 391	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY		KZ		LA	30 394
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	71 738	LC		LD	8 060
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	1 170 615	LI		LJ	1 399 035
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	7 769 771	LO		LP	1 504 451
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	250	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	250	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	7 833 133	ØH		ØJ	1 504 451

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	63 112	IX	63 112
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	3 304	LZ	3 304
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB	3 482 063	MC	420 695
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	50 294	MI	50 294
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	164 057	MK	2 658 272	ML	5 719 640
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	236 391	MO	236 391
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP		MQ	30 394	MR	30 394
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	79 798	MU	79 798
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	2 569 650	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	164 057	NH	9 110 167	NI	6 540 516
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	250	NL	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	164 057	ØL	9 173 528	ØM	6 603 628

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le 31102022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables. Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114GBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	35 396	PF	420	PG		PH	35 816
TOTAL I		RK	35 396	RM	420	RN		RO	35 816
Terrains		PI	3 304	PI		PK		PL	3 304
Constructions	Sur sol propre	PM	3 348 766	PN	133 297	PO		PQ	3 482 063
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	50 294	PW		PX		PY	50 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 264 319	QA	241 038	QB	164 057	QC	2 341 300
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	221 089	QE	3 303	QF		QG	224 391
	Matériel de transport	QH		QI	5 775	QJ		QK	5 775
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	65 104	QM	3 841	QN		QO	68 946
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	5 952 876	QV	387 253	QW	164 057	QX	6 176 073
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	5 988 273	ØP	387 673	ØQ	164 057	ØR	6 211 889

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230726-800360261-1-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - état préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	15 931	4Y		4Z	2 080	5A	13 851
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 409	5W	1 933	5X	2 409	5Y	1 933
	TOTAL II	5Z	18 340	TV	1 933	TW	4 489	TX	15 784
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 400	6U	5 270	6V	1 400	6W	5 270
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 400	TY	5 270	TZ	1 400	UA	5 270
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 740	UB	7 203	UC	5 889	UD	21 054
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	7 203	UF	5 889		
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-B0230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022
Extension 2

STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision pour Jack Pot Progressif	2 408	1 933	2 408	1 933

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	250	UV		UW	250
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 970		5 970		
	Autres créances clients	UX	2 340		2 340		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	706		706		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 755		4 755		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	111 863		111 863		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 029		6 029		
	Charges constatées d'avance	VS	27 266		27 266		
	TOTAUX	VT	159 180	VU	158 930	VV	250
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 093 845		216 615		1 712 992		164 238
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	180 171		180 171				
Personnel et comptes rattachés		8C	118 631		118 631				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	105 244		105 244				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 540		1 540				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	348 930		348 930				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	201 701		201 701				
Groupe et associés (2)		VI	187 871		187 871				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 152		2 152				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY	3 240 086	VZ	1 362 856		1 712 992		164 238
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VR			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	376 348	* Des explications concernant					

Accusé de réception en préfecture
040-214000897-20230720-800307201-1-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023
Règle Entreprise simplifiée (normal) - Version notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE BRX | Formulaire déposé au titre de l'IR ET | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31 10 2022

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	772 338
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 263	XE	2 596
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	333		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	280 171
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	5 362
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	1 060 467

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		– imposées au taux de 0 %					WH	
		– imposées au taux de 19 %					WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*)	L5	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *undecies*)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	IF	Zone franche d'activité NC (art. 44 *quindecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art 44 *quinquies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9	dont déduction exceptionnelle sinistrose de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies C*)	YC	XG
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies A*)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies B*)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	3 217
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies D*)	YD	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	)
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	3 217

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 057 250
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 057 250
		XO	

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230724-800302011-GIE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2022
Extension

STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
Dépenses de Mécénat	5 362

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
Crédit imôt mécénat	3 217

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise STE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE DAX

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	59 219

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

Rapport d'activité

2022

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public 3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation 3
1.1.2. Autorité délégante 3
1.1.3. Délégataire 3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants 3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat 3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service 4
1.2.1. Les services fournis 4
1.2.2. Les installations 4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant 4

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER 5
2.1. Compte de résultat 5
2.1.1. Les règles comptables 5
2.1.2. Le compte de résultat 6
2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat 7
2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations 12
2.2.1. Etat de variation de patrimoine 12
2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué 13
2.2.3. Programme contractuel d'investissements 14
2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année 14
2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise 14
2.3. Engagements financiers 14
2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité 14
2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels 14

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 15
3.1. Évolution de la mortalité en France 15
3.2. Analyse du registre des crémations 17
3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations 17
3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations 19
3.2.3. Répartition des crémations par sexe 20
3.2.4. Destination des cendres 21
3.2.5. Fréquentation de la salle de cérémonies 22
3.2.6. Crémation des pièces anatomiques 22
3.3. Autres indicateurs de qualité 22
3.3.1. Temps de mémoire 22
3.3.2. Registre d'appréciation du service 23
3.3.3. Communication 23
3.3.4. Elimination des déchets métalliques 23
3.3.5. Enquêtes de satisfaction 24
3.3.6. La Certification de services Qualicert® 25
3.3.7. La Protection du Travailleur Isolé (PTI) 25

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE 26
4.1. Les faits marquants de l'exercice 26
4.2. Le compte rendu technique 26
4.2.1. Les horaires d'ouverture 26
4.2.2. Les moyens en personnel 26
4.3. Le compte rendu financier 28
4.3.1. Les tarifs des prestations du service public 28
4.3.2. La révision des tarifs 29

5. PERSPECTIVES 2023 30

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS 31
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT® 32

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La ville de Dax a confié OGF la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium, sur un terrain appartenant à la ville de Dax.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Dax.

1.1.3. Délégataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET
Directeur Délégué : M. Didier HEREAU
Directeur de secteur opérationnel : M. Guillaume BIDET

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, sous forme de concession, pour la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium à Dax, signé le 12 juillet 1999, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de mise en service, le 17 septembre 2001, soit jusqu'au 16 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles et des entreprises de pompes funèbres habilitées et mandatées par les familles,
- les contrôles administratifs et techniques législatifs et réglementaires avant chaque crémation ainsi que la tenue d'un registre de crémations,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- les recueils et la remise des cendres aux familles,
- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Dax, sur présentation d'un certificat délivré par le Maire de Dax.

1.2.2. Les installations

Les équipements comprennent :

- un local d'accueil,
- une salle de cérémonies,
- une partie technique.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Pendant toute la durée de la concession, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

Le terrain qui appartient à la ville de Dax, est loué à OGF pour la durée du contrat de concession dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le loyer, d'un montant annuel initial de 2 592 € (17.000 FF) est révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. Compte de résultat

2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Dax n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

2.1.2. Le compte de résultat

	2021 en euros	% C.A.	2022 en euros	% C.A.	Var.% 2021/2022
1. PRODUITS D'EXPLOITATION					
Nombre de crémations	**1 182**		**1 249**		5.7%
Chiffre d'affaires - crémations	665 517 €		753 211 €		13.2%
Autres chiffre d'affaires (dispersion, location salle de cérémonie, cérémonial personnalisé...)			4 413 €		
Total produits d'exploitation	**669 232 €**		**757 625 €**		**13.2%**
2. CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes					
Eau			410 €	0.1%	
Gaz	27 161 €	4.1%	26 434 €	3.5%	-2.7%
Electricité	8 797 €	1.3%	9 318 €	1.2%	5.9%
Loyers	4 848 €	0.7%	5 653 €	0.7%	16.6%
Entretien et réparation des équipements de crémation	42 061 €	6.3%	43 670 €	5.8%	3.8%
Entretien des locaux et extérieurs	9 570 €	1.4%	10 408 €	1.4%	8.8%
Fournitures diverses et administratives	3 440 €	0.5%	3 547 €	0.5%	3.1%
Assurances	1 687 €	0.3%	1 897 €	0.3%	12.4%
Frais postaux et Telecom	317 €	0.0%	381 €	0.1%	20.3%
Autres charges	7 553 €	1.1%	6 135 €	0.8%	-18.8%
Sous-total	**105 434 €**	**15.8%**	**107 443 €**	**14.2%**	**1.9%**
Impôts et taxes					
Impôts	6 279 €	0.9%	8 357 €	1.1%	33.1%
Sous-total	**6 279 €**	**0.9%**	**8 357 €**	**1.1%**	**33.1%**
Charges de personnel					
Personnel d'exploitation : Agents de crématorium	57 953 €	8.7%	62 541 €	8.3%	7.9%
Encadrement et Planification	32 567 €	4.9%	40 774 €	5.4%	25.2%
Charges sociales	29 862 €	4.5%	33 461 €	4.4%	12.1%
Sous-total	**120 381 €**	**18.0%**	**136 776 €**	**18.1%**	**13.6%**
Frais d'administration générale	56 885 €	8.5%	63 640 €	8.4%	11.9%
Dotations aux amortissements					
Amortissements de caducité	14 238 €	2.1%	14 237 €	1.9%	0.0%
Amortissements techniques	60 552 €	9.0%	62 815 €	8.3%	3.7%
Sous-total	**74 790 €**	**11.2%**	**77 052 €**	**10.2%**	**3.0%**
Total charges d'exploitations	**363 769 €**	**54.4%**	**393 268 €**	**51.9%**	**8.1%**
RESULTAT COURANT AVANT IS	**305 463 €**	**45.6%**	**364 357 €**	**48.1%**	**19.3%**
Impôt société	**84 002 €**	**12.6%**	**91 089 €**	**12.0%**	**8.4%**
RESULTAT NET	**221 460 €**	**33.1%**	**273 267 €**	**36.1%**	**23.4%**

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-GBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

2.1.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

Du registre des crémations qui a servi de base de contrôle.
Du système de facturation GESCO
Des tarifs en vigueur.

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires crémation s'élève à **753 211 €** pour **1 249** crémations facturées contre 665 517 € pour 1 182 crémations facturées en 2021.
On observe en 2022 une augmentation de **6%** du nombre de crémations par rapport à 2021 et **13%** du chiffre d'affaires « crémations ».

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2021		2022		Var.CA
	Nb	CA	Nb	CA	%
CA Crémation					
Crémation adultes	1 167	662 125 €	1 237	751 046 €	13%
Crémation enfants	5	753 €	7	948 €	26%
Crémation après exhumations	6	1 677 €	4	1 218 €	-27%
Crémation pièces anatomiques	4	962 €	0	- €	-100%
Crémation à titre gratuit	0	- €	1	- €	
Sous-total CA Crémation	***1 182***	***665 517 €***	***1 249***	***753 211 €***	***13%***
CA Autres produits					
Dispersions de cendres	66	3 599 €	71	4 154 €	15%
Location de la salle de cérémonie	0	- €	1	122 €	
Cérémonial personnalisé	1	115 €	1	115 €	0%
Dépôt provisoire de l'urne	0	- €	1	22 €	
Sous-total CA Autres produits	***67***	***3 715 €***	***73***	***4 413 €***	19%
CA Total	**1 249**	**669 232 €**	**1 322**	**757 625 €**	**13%**

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires total s'élève à **757 625 €** et 669 232 € pour 2021.
Le chiffre d'affaires total augmente également de **13%** par rapport à l'année passée.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2.1.3.2. CHARGES D'EXPLOITATION

2.1.3.2.1. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- **Gaz**

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2021 ressort à **26 434 €**, soit un coût par crémation de **21,16 €.**

En euros HT	2021	2022	Var.%
Coût du gaz	27 161 €	26 434 €	-2,68%
Coût unitaire par crémation	22,98 €	21,16 €	-8%

En 2022, le coût total du gaz a diminué de -2,68% et le coût par crémation a diminué de -8% par rapport à 2021. Ceci s'explique par un meilleur pilotage des équipements de crémation lié à l'augmentation de l'activité en 2022.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Gaz KWH	64 748 €	55 587 €	45 099 €	53 417 €	67 167 €	62 709 €

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Gaz KWH	54 076 €	58 132 €	49 486 €	12 974 €	56 490 €	50 431 €

Total	2021	2022
Gaz KWH	**622 429 €**	**630 316 €**

Var.VAL	Var.%
7 887 €	**1%**

- **Electricité**

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année 2022 s'élève à **9 318 €**, soit un coût par crémation de **7,46 €.**

En euros HT	2021	2022	Var.%
Coût de l'électricité	8 797 €	9 318 €	6%
Coût unitaire par crémation	7,44 €	7,46 €	0%

En 2022, le coût total de l'électricité a augmenté de 6% et le coût par crémation est de 0% par rapport à 2021.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Electricité KWH	6 477 €	5 806 €	5 363 €	4 872 €	4 695 €	4 631 €

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Electricité KWH	5 407 €	5 420 €	5 532 €	4 968 €	5 265 €	4 486 €

Total	2021	2022
Electricité KWH	**48 891 €**	**62 922 €**

Var.	Var.%
14 031 €	**29%**

- **Eau**

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation pour l'année 2022 s'élève à **410 €** soit **0,33€** coût par crémation.

En euros HT	2021	2022	Var.%
Coût d'eau	0 €	410 €	-
Coût unitaire par crémation	0 €	0,33 €	-

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-B0230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

- **Loyers**

Le montant renseigné correspond aux loyers versés à la Ville de Dax pour la mise à disposition du terrain pendant la durée de la convention de concession (bail emphytéotique) soit **5 653 €** en 2022 contre 4 848 € en 2021.

- **Entretien et réparation des équipements de crémation**

Le montant représente principalement la maintenance préventive et curative des équipements de crémation mais également les divers contrôles obligatoires.
Il s'élève à **43 670 €** en 2022 contre 42 061 € en 2021.

Le détail de la charge se décompose de la manière suivante :

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)*	31 852 €	37 604 €
Frais pour pièces de rechange (ATI)	2 503 €	1 491 €
Contrôle de conformité (BUREAU VERITAS)	285 €	0 €
Contrôle des installations du gaz (BUREAU VERITAS)	220 €	220 €
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	270 €	182 €
Contrôle des dispositifs de sécurité installation (BUREAU VERITAS)	600 €	363 €
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	6 330 €	2 280 €
Traitement déchets (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	0 €	1 530 €
TOTAL	**42 061 €**	**43 670 €**

**La maintenance est facturée selon un forfait à la crémation.*

- **Entretien des locaux et extérieurs**

Le poste s'élève à **10 408 €** en 2022 contre 9 570 € en 2021 et comprend les frais suivants :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI, 2M)	3 140 €	4 174 €
Entretien des espaces verts (CMC D'ORTHE)	2 855 €	2 823 €
Maintenance CVC (CLIM MAG)	2 108 €	2690 €
Télésurveillance (PROSEGUR)	216 €	216 €
Maintenance incendie (EUROFEU)	219 €	44 €
Contrôle thermographie	275 €	0 €
Divers travaux (entretien porte, ...)	757 €	461 €
Total	**9 570 €**	**10 408 €**

- **Fournitures diverses et administratives**

Les fournitures diverses et administratives s'élèvent à **3 547 €** en 2022 contre 3 440 € en 2021 et comprennent :

	2021	2022
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	49 €	127 €
Achat de vêtement de travail (BRAGARD)	992 €	556 €
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	1 277 €	1 458 €
Achat petits outillages	103 €	95 €
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	1 019 €	1 311 €
TOTAL	**3 440 €**	**3 547 €**

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

- **Assurances**

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **1 897 €** en 2022 contre 1 687 € en 2021pour le crématorium de Dax.

- **Frais postaux et télécom**

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **381 €** en 2022 contre 317 € en 2021.

La répartition de la charge :

	2021	2022
Abonnement téléphonique (ORANGE)	277 €	333 €
Frais postaux	39 €	48 €
TOTAL	**317 €**	**381 €**

Depuis 2012, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que les frais postaux étaient compris dans les frais d'administration générale.

2.1.3.2.2. Autres charges

Le poste des autres charges s'élève à **6 135 €** en 2022 contre 7 553 € en 2021 et comprend notamment :

	2021	2022
Achat d'exploitation	219 €	30 €
Pertes/gains sur créance client et sur écart de règlement	698 €	64 €
Entretien des véhicules	541 €	396 €
Réceptions sur site	1 738 €	765 €
Voyage et déplacement (LUFTHANSA)	334 €	825 €
Location et entretien véhicule (ATHLON, EUROMASTER)	1 682 €	1 822 €
Carburant (TOTAL)	1 660 €	1 744 €
Péage	428 €	290 €
Transport sur achat (CALBERSON LOIRET)	253 €	0 €
Pub journaux	0 €	200 €
TOTAL	**7 553 €**	**6 135 €**

- **IMPOTS ET TAXES**

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **8 357 €** en 2022 contre 6 279 € en 2021.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

- **CET :**

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **748 €** en 2022 contre 721 € en 2021.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0,75% plus une taxe additionnelle de 3,46%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **4 654 €** en 2022 contre 3 237 € en 2021.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

- **C3S :**

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 212 €** en 2022 contre 1 071 € en 2021.

- **TAXE FONCIERE :**

La taxe foncière est de **1 317 €** pour l'année 2022 contre 1 250 € en 2021.

- **AUTRES IMPÔTS :**

La taxe sur les ordures ménagères s'élève à **0 €** en 2022 et en 2021.

2.1.3.3. CHARGES DE PERSONNEL

En 2022, les salaires et charges sociales s'élèvent à **136 776 €** en 2022 contre 120 381 € en 2021.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2022. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part du salaire du responsable du crématorium à hauteur de 75% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

ENCADREMENT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	1 255	31 436	12 883	44 319
2022	1 585	39 438	15 693	55 130

Hors participation

EXPLOITATION HORS PERSONNEL SUPPLEANT

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	3 504	3 924	57 351	16 747	74 097
2022	3 605	4 029	60 500	17 093	77 593

	PERSONNEL SUPPLEANT ENTRANT				PERSONNEL SUPPLEANT SORTANT			
	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	-	-	-	-	-91	-1 381	-391	-1 773
2022								

La différence observée entre les charges de personnel de 2021 et celles de 2022 s'explique par plusieurs raisons. Au niveau de l'exploitation, en 2021, il y avait un agent de crématorium échelon 1 et un agent de crématorium échelon 2. En 2022, l'agent de crématorium échelon 1 est toujours présent, mais l'agent de crématorium échelon 2 a été promu chef d'équipe du crématorium.
Concernant l'encadrement, il y avait en 2021 une quote-part de 5% du salaire du directeur de secteur opérationnel et de 60% du salaire du responsable de crématorium. En 2022, la quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel est toujours de 5%, mais celle du responsable de crématorium est de 75%.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2.1.3.4. FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE

Ces frais qui s'élèvent à **63 640 €** en 2022 contre 56 885 € en 2021 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique…

Pour 2022, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à **8,4%** des produits d'exploitation contre 8,5% en 2021. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

- **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

La valeur brute des immobilisations est issue des états de suivi de gestion des immobilisations tenus par le service comptable.

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.
Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables :

- le rebriquetage complet ;
- l'électronique de l'équipement de crémation.

Les autres travaux sur l'équipement de crémation (changement de dalle de sole, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Le détail des immobilisations est présenté dans en **Annexe 1.**

En 2020, une erreur a été commise sur la répartition entre les amortissements de caducité et les amortissements techniques. La répartition a été corrigée et reprise en 2022.

- **IMPOTS SUR LES SOCIETES**

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 25% pour 2022 (taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales 2022).
Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

2.2.1. Etat de variation de patrimoine

En 2022, les acquisitions ci-dessous ont été réalisées :

NUM IMMO	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotation 2022
01AGC0000002268	AVENANT CABLAGE ELECTRIQUE	15/06/2022	3 140	96	15/06/2030	214
01A243440000000	PULVERISATEUR DE CALCIUS	01/04/2022	8 443	96	01/04/2030	792
01A243450000000	PULVERISATEUR DE CALCIUS	01/04/2022	19 701	96	01/04/2030	1 847
01MC00000000831	CATAFALQUE INOX	24/10/2022	520	94	24/08/2030	12
		Total	31804	382		2865

Fin 2018, un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place afin d'identifier et de tracer l'ensemble des dysfonctionnements et résolutions apportées sur les équipements de crémation.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par les organismes de contrôle CERECO et Bureau Veritas, afin de permettre à la l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques EMIS par CERECO et Bureau Veritas en date des 13 et 14 mars 2019, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 9 avril 2019. **Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 8 avril 2025.**

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans et permettent de renouveler, s'ils sont conformes, la conformité du crématorium tous les 6 ans.

Le contrôle gaz est prévu tous les ans.

Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
16/02/2021	2	15/02/2023	En cours de planification

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
18/03/2021	2	17/03/2023	En cours de planification

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
08/04/2019	07/04/2025	06/10/2024	Printemps 2024

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :

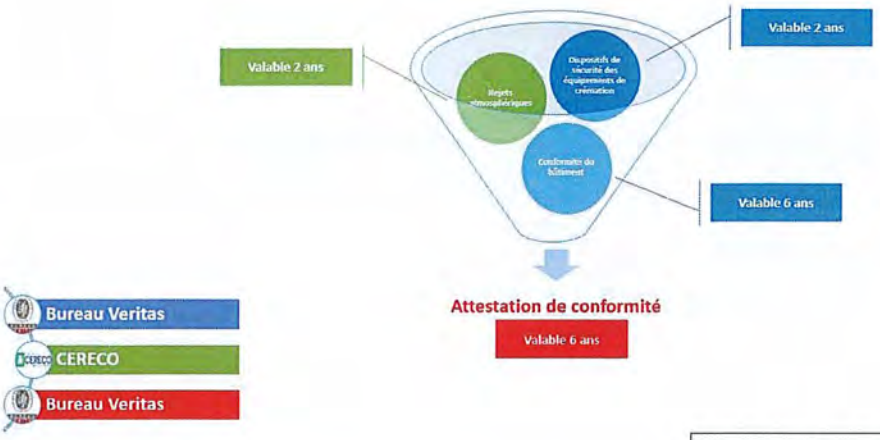

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-B0020020011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

2.2.2.2. *Travaux d'entretien du crématorium*

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation de crémation ont été assurés par la société FACULTATIEVE TECHNOLOGIES jusqu'à la mise en place de la ligne de filtration. Le contrat a ensuite été basculé à la société ATI, installateur de la ligne, qui a ainsi repris la maintenance des équipements de crémation à partir du 9 février 2018.
La ligne de filtration est garantie deux ans. Le contrat prévoit également une visite préventive toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation de crémation.

Fin 2018, un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place afin d'identifier et de tracer l'ensemble des dysfonctionnements et résolutions apportées sur les équipements de crémation.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

En 2022, le crématorium a renouvelé les pulvérisateurs de calcius pour la somme de 28 144 €, ainsi que dans le renouvèlement d'une partie du câblage électrique de l'établissement de 3 140 €.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

En 2022, le crématorium a investi dans un catafalque en inox pour la somme de 520 €.

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en Annexe 1.
Il n'y a pas de bien de reprise.

2.3. Engagements financiers

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé au bilan à **17 110 €**.

Nom du crématorium	Masse salariale non chargée	Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
DAX	103 315 €	*11 608 €*	*151 €*	*954 €*	17 110 €

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. Évolution de la mortalité en France

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (– 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, – 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (– 0,5 an pour les femmes, – 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022

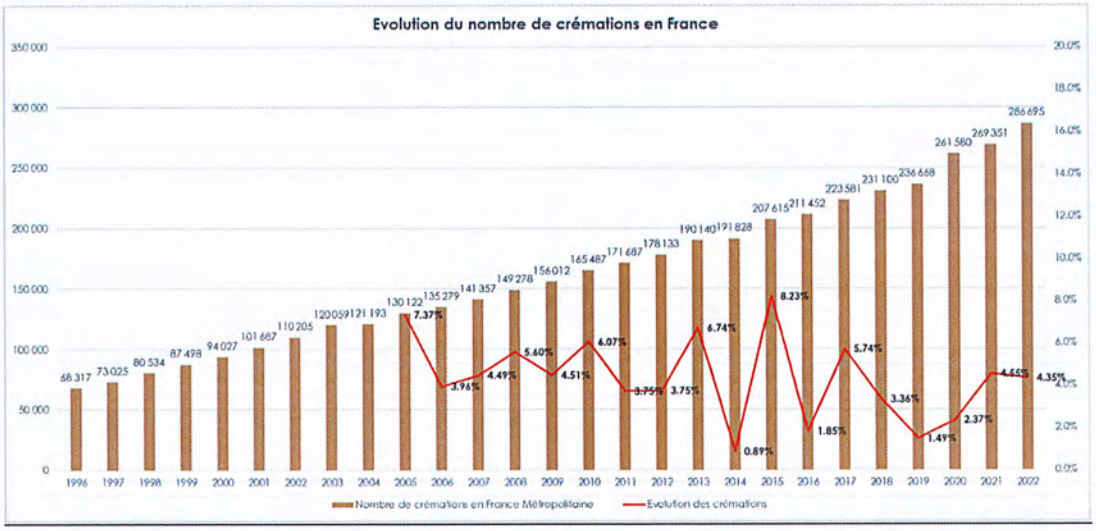

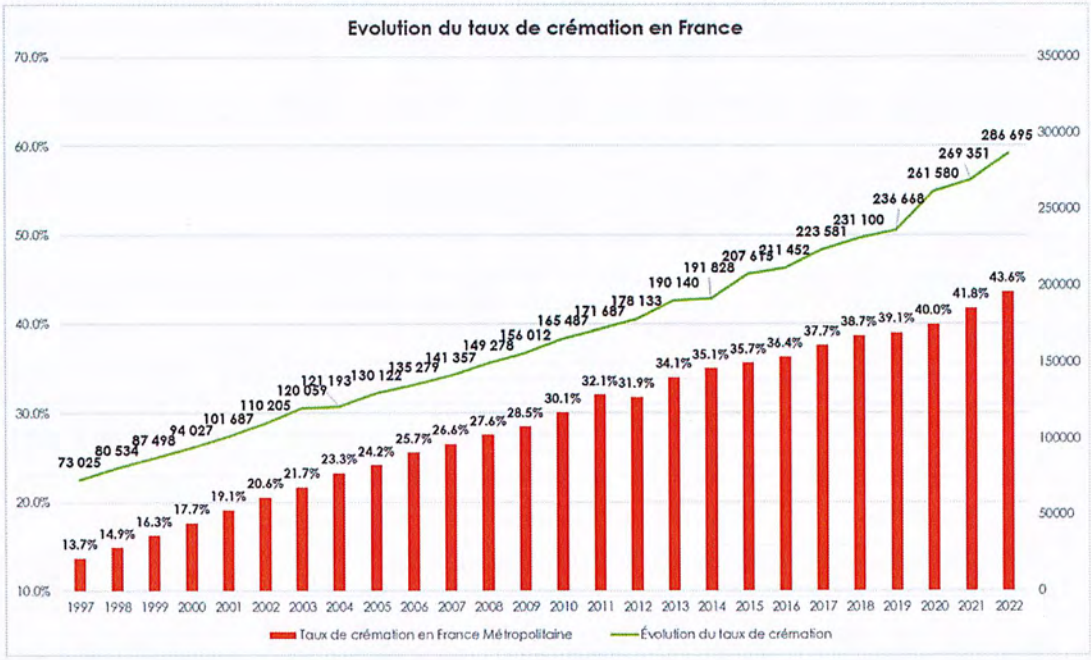

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.2. Analyse du registre des crémations

Pour mémoire, l'activité du crématorium de Dax a débuté le 17 septembre 2001.

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

En 2022, 1249 crémations ont été réalisées contre 1 185 en 2021, représentant une hausse de **11.5 %.**

On rappelle ici que 3 crémations d'exhumation réalisées en 2021 seront facturées en 2022, expliquant ainsi la différence entre le nombre de crémations présenté ici et celui présenté dans le compte de résultat de ce présent rapport.

Activité annuelle		
Années	**Nombre de crémations**	**Évolution**
2001	219	-
2002	842	284.5%
2003	876	4.0%
2004	827	-5.6%
2005	621	-24.9%
2006	667	7.4%
2007	647	-3.0%
2008	850	31.4%
2009	845	-0.6%
2010	961	13.7%
2011	1 045	8.7%
2012	901	-13.8%
2013	870	-3.4%
2014	803	-7.7%
2015	887	10.5%
2016	998	12.5%
2017	1 091	9.3%
2018	1 081	-0.9%
2019	1 082	0.1%
2020	1 120	3.5%
2021	1 185	5.8%
2022	1 249	11.5%

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de téléchargement : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

Répartition par type de crémation	
Prestations	**2022**
Adultes	1 238
Enfants de moins d'un an	7
Enfants entre 1 et 12 ans	0
Sous-total	**1 245**
Exhumation de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	4
Sous-total	**1 249**
Pièces anatomiques	0
TOTAL	**1 249**

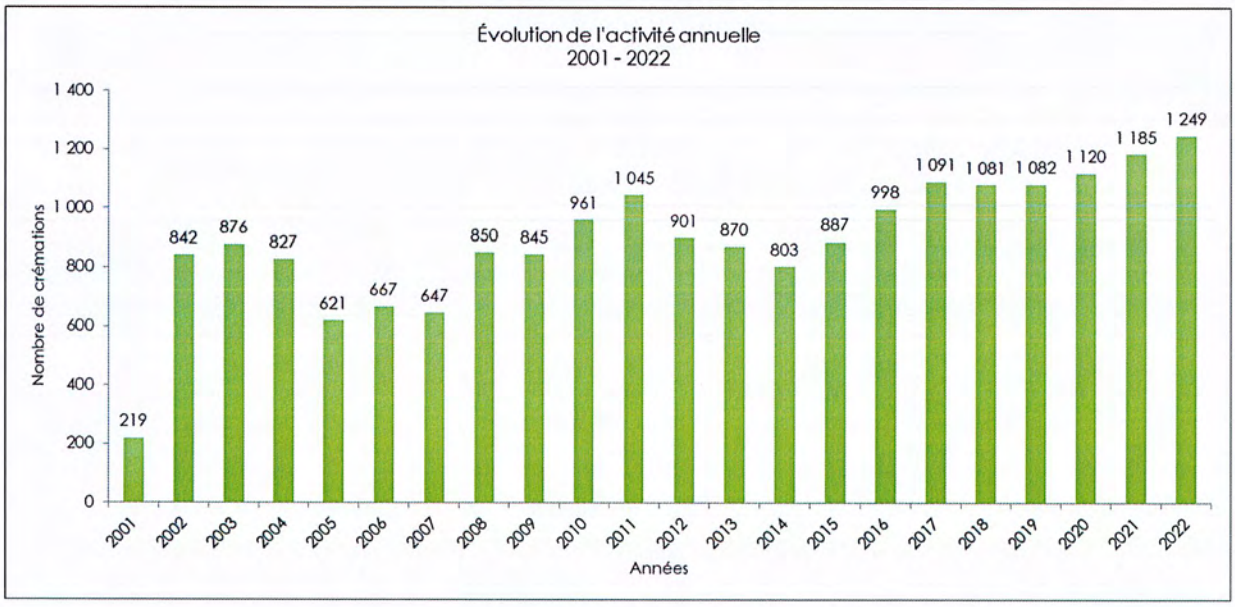

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	100	100	122	122	119	119
Février	79	179	83	205	113	232
Mars	104	283	99	304	126	358
Avril	120	403	90	394	104	462
Mai	89	492	89	483	114	576
Juin	73	565	92	575	101	677
Juillet	87	652	100	675	106	783
Août	82	734	109	784	99	882
Septembre	98	832	97	881	88	970
Octobre	84	916	106	987	68	1 038
Novembre	95	1 011	102	1 089	102	1 140
Décembre	109	1 120	96	1 185	109	1 249
TOTAL	**1 120**		**1 185**		**1 249**	

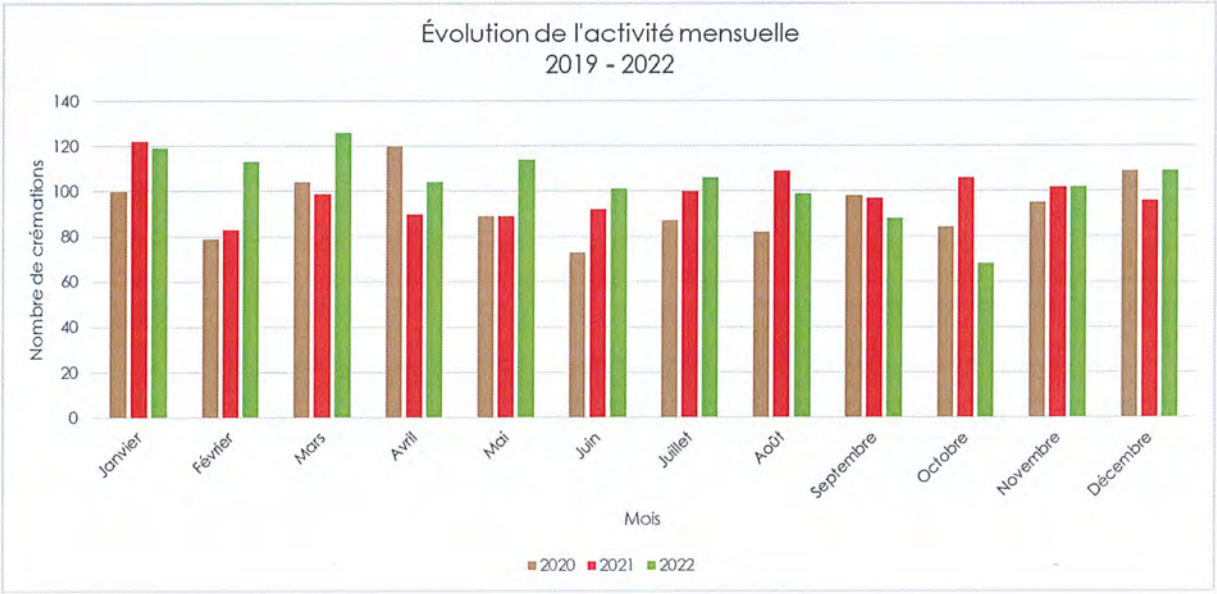

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.2.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité *(Hors pièces anatomiques)*				
Mois	**Adultes**		**Enfants**	**Exhumations**
	Hommes	**Femmes**		
Janvier	56	63		
Février	53	60		
Mars	73	53		
Avril	55	46	3	
Mai	64	49	1	1
Juin	49	50	1	1
Juillet	57	49		
Août	50	49		
Septembre	44	43		
Octobre	32	35	1	1
Novembre	44	58		
Décembre	55	51	1	1
Total	**632**	**606**	**7**	**4**
	1238			
Proportions	**51.1%**	**48.9%**		
	100.0%			

Depuis 2020, ce sont les hommes qui ont davantage été concernés par la crémation (55% contre 37% et 38% les années précédentes). Cette tendance s'observe également en 2021, pourtant nous pouvons observer une presque égalité entre hommes et femmes en 2022.

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	**2020**	**2021**	**2022**
Homme	55%	56%	51%
Femme	45%	44%	49%

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission préfecture : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.2.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion, caveau de famille dans une autre commune…).

Destination des cendres - 2022 -		
Destination	**Part**	**Nombre de crémations**
Inhumation en sépulture de famille au cimetière	1.4%	18
Dispersion au jardin du souvenir	1.3%	16
Dispersion en pleine nature	1.0%	13
Dispersion sur le site cinéraire du cimetière	1.0%	12
Columbarium	0.2%	3
Autre	95.0%	1187
TOTAL	**100%**	**1249**

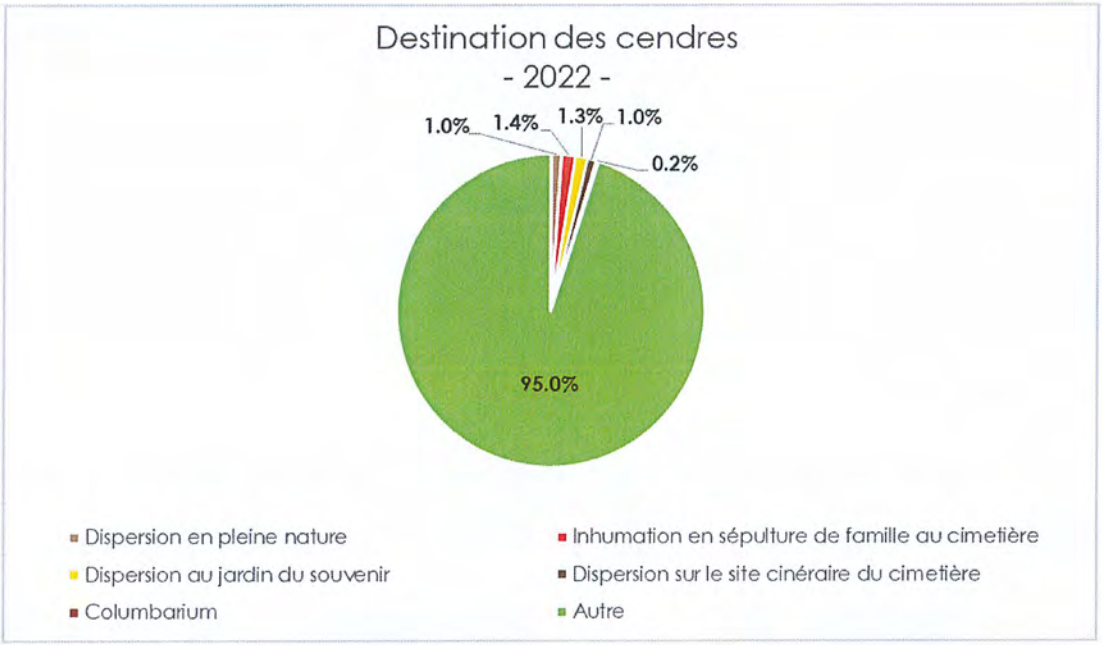

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.2.5. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles. Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Pour la grande majorité des crémations, les familles se présentent au crématorium dix minutes avant la mise à la flamme pour un adieu simple, une cérémonie s'étant souvent déjà déroulée dans un lieu de culte.

Fréquentation de la salle de cérémonie - 2022 -		
Prestations	**Quantité**	**Proportions**
Cérémonies simples	1237	99%
Pas de cérémonie	11	1%
Cérémonies personnalisées	1	0%
TOTAL	**1249**	**100%**

3.2.6. Crémation des pièces anatomiques

Le crématorium de Dax a signé des conventions pour l'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine avec :

- Le Centre Hospitalier de Dax,
- L'hôpital de Bayonne,
- La polyclinique de Biarritz.

3.3. Autres indicateurs de qualité

3.3.1. Temps de mémoire

Une journée du souvenir s'est déroulée le 19 novembre 2022 avec la présence de l'association crématiste. Ce temps de mémoire a réuni une vingtaine de personne.
Plusieurs familles sont venues lire des textes et des fleurs ont été déposées au jardin du souvenir du site.
La cérémonie s'est terminée sur un temps de partage convivial.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-DELIBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

3.3.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations (« Livre d'Or ») est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du crématorium.

Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

3.3.3. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.3.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.
Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.
En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **10 113.10 €** pour **676 kg** de métaux collectés.

Une valorisation vertueuse
Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux du crématorium de 3 855.03 € à la Fondation PFG

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.
La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.
La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient **89 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire (Région de la Nouvelle Aquitaine), la Fondation PFG a versé 56 403 € à :

Nom de l'association	Département	Région	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Adapei Corrèze	Corrèze	Nouvelle-Aquitaine	Créer des groupes de parole animés par une psychologue, à destination des aidants et/ou proches de personnes handicapées, endeuillées	**2 600.00 €**
ADMR Vienne	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Réaliser une session de formation, à destination des aides-soignants de la SSIAD (10 aides-soignants), sur la fin de vie et les techniques de toucher-massage-relaxation auprès des patients.	**6 203.00 €**
ASP 23	Creuse	Nouvelle-Aquitaine	Développer l'activité d'accompagnement à domicile : formation de bénévoles, acquisition d'un véhicule, création d'un pôle suivi de deuil.	**15 000.00 €**
ASP L'Estuaire	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine	Accompagner la formation au deuil des bénévoles de l'association: - formation initiale avec un volet "deuil" - formation continue et groupes de parole mensuels avec supervision assurée par une psychologue.	**2 000.00 €**
Des boules aux nez	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	Interventions de duos de clowns dans une unité de soins de longue durée.	**6 000.00 €**
La petite fille aux allumettes	Gironde	Nouvelle-Aquitaine	Groupes thérapeuthiques animés par des psychologues et soirées d'information au grand public.	**20 000.00 €**
PALLIA PLUS	Gironde	Nouvelle-Aquitaine	Poursuite de l'aménagement du lieu de regroupement des groupes de parole pour personnes en deuil, et des journées de groupe "Mieux-être" pour patients en situation palliative précoce. (action débutée en 2021 avec la Fondation)	**1 600.00 €**
Val Vivre avec en Limousin	Haute-Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Approfondir la formation de 2 animatrices de l'équipe pour l'animation de groupe d'entraide de personnes endeuillées.	**1 000.00 €**
VSD Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine	Week-end fédéral vivre son deuil avec l'intervention de 2 intervenants pour les bénévoles.	**2 000.00 €**

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'Helebor pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, Visitatio – Voisins & Soins bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

3.3.5. Enquêtes de satisfaction

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.
Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégant.

3.3.6. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services du crématorium vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2020. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

3.3.7. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-[illegible]
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. Les faits marquants de l'exercice

M. Henri LENEPVEU, responsable du crématorium est parti en retraite à la fin de l'année 2022, il est remplacé par M. Didier AMRAM.

4.2. Le compte rendu technique

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont ceux indiqués dans l'article 4 du règlement intérieur :

Du lundi au vendredi	Le samedi
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00	de 8 h 00 à 12 h 00

4.2.2. Les moyens en personnel

Deux personnes à temps plein concourent à la tenue quotidienne du site.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcroît d'activité.

Par ailleurs, les équipes du crématorium réalisent les missions suivantes :

- Accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium, le week-end. Les astreintes sont effectuées par le personnel du crématorium
- Gestion administrative de l'activité : facturation, suivi clients, paiement des factures, comptabilisation, recouvrement des taxes, gestion des tiers (vacations de police) etc. le personnel du crématorium et le responsable qui font la facturation, les saisies des paiements, le recouvrement

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720114-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

4.3. Le compte rendu financier

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués du 1er janvier au 09 octobre 2022 ont été les suivants :

PRESTATIONS	Tarifs au 10 octobre 2022		
	Prix HT	TVA 20.00 %	Prix TTC
CRÉMATION			
D'un cercueil adulte	640.27 €	128.05 €	768.32 €
D'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	284.20 €	56.84 €	341.04 €
D'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	142.10 €	28.42 €	170.52 €
RÉCEPTACLE A CENDRES	23.67 €	4.73 €	28.40 €
SALLE DE CÉRÉMONIE (pour une durée de 1h30) Facultative	130.28 €	26.06 €	156.34 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN COMMUNAL Facultatif	61.75 €	12.35 €	74.10 €
CÉRÉMONIAL PERSONNALISÉ	123.48 €	24.70 €	148.18 €
DÉPÔT PROVISOIRE DE L'URNE AU CRÉMATORIUM Forfait par mois après le premier mois compris dans la crémation	23.67 €	4.73 €	28.40 €
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans (après inhumation)	640.26 €	128.05 €	768.31 €
Après 5 ans (depuis inhumation)	320.13 €	64.03 €	384.16 €
CRÉMATION DES PIÈCES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE	Tarifs au 1 janvier 2022		
Conteneur de 12 Kg et 40 litres maximum	132.80 €	26.56 €	159.36 €
Conteneur de 30 Kg et 100 litres maximum	265.61 €	53.12 €	318.73 €
Conteneur de 60 Kg et 200 litres maximum	598.38 €	119.68 €	718.06 €

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-80200220011-DBE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Puis, à partir du 10 octobre 2022 ce sont les tarifs suivants qui ont été appliqués :

PRESTATIONS	Tarifs au 10 octobre 2022		
	Prix HT	TVA 20.00 %	Prix TTC
CRÉMATION			
D'un cercueil adulte	640.27 €	128.05 €	768.32 €
D'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	284.20 €	56.84 €	341.04 €
D'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	142.10 €	28.42 €	170.52 €
RÉCEPTACLE A CENDRES	23.67 €	4.73 €	28.40 €
SALLE DE CÉRÉMONIE (pour une durée de 1h30) Facultative	130.28 €	26.06 €	156.34 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN COMMUNAL Facultatif	61.75 €	12.35 €	74.10 €
CÉRÉMONIAL PERSONNALISÉ	123.48 €	24.70 €	148.18 €
DÉPÔT PROVISOIRE DE l'URNE AU CRÉMATORIUM Forfait par mois après le premier mois compris dans la crémation	23.67 €	4.73 €	28.40 €
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans (après inhumation)	640.26 €	128.05 €	768.31 €
Après 5 ans (depuis inhumation)	320.13 €	64.03 €	384.16 €
CRÉMATION DES PIÈCES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE	Tarifs au 1 janvier 2022		
Conteneur de 12 Kg et 40 litres maximum	132.80 €	26.56 €	159.36 €
Conteneur de 30 Kg et 100 litres maximum	265.61 €	53.12 €	318.73 €
Conteneur de 60 Kg et 200 litres maximum	598.38 €	119.68 €	718.06 €

4.3.2. La révision des tarifs

Les tarifs du crématorium ont fait l'objet d'un calcul de révision pour le 1er octobre 2022 de 7 %.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

5. PERSPECTIVES 2023

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ces crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.
Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720111-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

CRÉMATORIUM
DE DAX

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

NUM IMMO	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amort. Cumulés N-1	VNC N-1	Dotation 2022	Amort. Cumulés	VNC
013C00021000000	BRANCHEMENT GAZ	17/09/2001	305	347	17/08/2030	241	64	7	248	56
013C00030000000	ELECTRICITE	17/09/2001	425	347	17/08/2030	297	128	15	312	113
013C00057000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	803	347	17/08/2030	635	168	20	655	149
013C00025000000	- MENUISERIES	17/09/2001	931	347	17/08/2030	736	195	23	759	173
013C00029000000	REVETEM SOL	17/09/2001	1 050	347	17/08/2030	735	315	37	772	279
013C00037000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	1 323	347	17/08/2030	1 046	277	32	1 078	245
013C00024000000	BRANCHEMENT EDF	17/09/2001	1 425	347	17/08/2030	1 126	298	35	1 161	264
013C00026000000	ELECTRICITE	17/09/2001	1 517	347	17/08/2030	1 199	318	37	1 236	281
013C00027000000	MENUISERIES	17/09/2001	2 195	347	17/08/2030	1 736	460	53	1 789	406
013C00023000000	SONDAGE SOL	17/09/2001	2 317	347	17/08/2030	1 832	485	56	1 888	429
013C00036000000	CONTROLE TECHNI	17/09/2001	4 279	347	17/08/2030	3 383	896	104	3 486	792
013C00031000000	HONORAIRES	17/09/2001	6 098	347	17/08/2030	4 821	1 277	148	4 969	1 129
013C00028000000	MENUISERIES	17/09/2001	6 612	347	17/08/2030	4 627	1 985	230	4 857	1 755
013C00022000000	- REVETEM SOL	17/09/2001	9 331	347	17/08/2030	7 377	1 954	226	7 603	1 728
015AC0073000000	ESPACES VERTS	17/09/2001	9 498	347	17/08/2030	7 509	1 989	231	7 739	1 759
013C00056000000	- TVX RAVALEMENT	17/09/2001	9 778	347	17/08/2030	7 730	2 048	237	7 967	1 810
013C00020000000	-PEINTURE/NETTOY	17/09/2001	12 824	347	17/08/2030	10 138	2 686	311	10 450	2 375
013C00039000000	HONORAIRES	17/09/2001	13 014	347	17/08/2030	10 288	2 725	316	10 604	2 410
013C00033000000	PLATRERIE	17/09/2001	17 707	347	17/08/2030	13 999	3 708	430	14 428	3 279
013C00019000000	HONORAIRES	17/09/2001	19 209	347	17/08/2030	15 186	4 023	466	15 652	3 557
013C00035000000	PLOMBERIE CLIM	17/09/2001	20 417	347	17/08/2030	16 141	4 276	495	16 637	3 781
013C00058000000	MENUISERIES INT	17/09/2001	21 326	347	17/08/2030	16 860	4 466	518	17 377	3 949
013C00032000000	ELECTRICITE	17/09/2001	26 250	347	17/08/2030	20 753	5 498	637	21 390	4 861
013C00034000000	MENUISERIE EXT	17/09/2001	27 512	347	17/08/2030	19 254	8 258	957	20 211	7 301
013C00018000000	RAVALLEMENT	17/09/2001	202 234	347	17/08/2030	159 880	42 354	4 905	164 785	37 446
015IP1981000000	TLE	01/12/2001	3 515	345	01/09/2030	2 777	738	85	2 862	653
01C000670000000	SUITE ET FIN HONORAIRES SITUATION 5 SOLDE AGENCE ABO	01/01/2002	4 314	344	01/09/2030	3 404	910	105	3 509	805
01IP2047000000	TVX ESPACES VERTS - ROUTE DE TALAMON	01/05/2002	1 592	340	01/09/2030	1 252	340	39	1 291	301
0102580N901C401	FOURS / STRUCTURE FOUR	31/03/2005	94 037	305	31/08/2030	75 440	18 598	3 176	78 615	15 422
013S01667000000	CREMA DAX ENSEMB MOBILIER	17/09/2001	7 368	120	17/09/2011	7 368	0	0	7 368	0
013H00517000000	CHARIOT HYDRAULIQUE PIED	01/06/2001	1 570	120	01/06/2011	1 570	0	0	1 570	0
01A039600000000	TVX DE MENUISERIE - FOURNIT + POSE PORTE A VANTAIL	01/08/2002	1 502	337	01/09/2030	1 178	324	37	1 215	287
01A039850000000	MACONNERIE CREMA	02/09/2002	883	336	02/09/2030	691	191	22	714	169
01A041080000000	MARQUAGE PARKING	18/12/2002	381	332	18/08/2030	297	84	10	307	74
01C002100000000	SITUATION 2 HONORAIRES JANIAUD	01/04/2005	10 261	305	01/09/2030	8 223	2 038	235	8 458	1 803
	TOTAL AMORT. CADUCITE SUR PREMIERS INVESTISSEMENTS		543 806			429 729	114 076	14 237	443 967	99 839
01MATC000000014	PROSEGUR TELESURVEILLANCE TERMINAUX HANDLEPLUS	01/04/2010	390	120	01/04/2020	390	0	0	390	0
01AGC0000000121	GR CREMA DE DAX RTE DE TALAMON RAVALEMENT PEINTU	14/03/2011	14 505	96	14/03/2019	14 505	0	0	14 505	0
01AGC0000000188	DECORATION MURALE	13/09/2012	1 557	96	13/09/2020	1 557	0	0	1 557	0
01AGC0000000189	PEINTURE FAUX PLAFONDS	13/09/2012	23 877	96	13/09/2020	23 877	0	0	23 877	0
01AGC0000000190	ELECTRICITE	13/09/2012	11 129	96	13/09/2020	11 129	0	0	11 129	0
01AGC0000000191	CLIMATISATION CHAUFFAGE	13/09/2012	20 136	96	13/09/2020	20 136	0	0	20 136	0
01MC0000000082	SONO VIDEO	13/09/2012	3 951	120	13/09/2022	3 674	277	277	3 951	0
01MC0000000083	MOBILIER	13/09/2012	14 416	120	13/09/2022	13 404	1 012	1 012	14 416	0
01AGC0000000192	JOURS IMMOBILISES TRAVX	13/09/2012	1 376	96	13/09/2020	1 376	0	0	1 376	0
01AGC0000000590	DAX SYSTEME DE DEMARRAGE AUTO	04/02/2016	3 011	96	04/02/2024	2 222	789	376	2 598	413
01AGC0000000697	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	03/11/2016	354	96	03/11/2024	228	126	44	272	81
01AGC0000000744	DAX VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQ	01/04/2017	310	96	01/04/2025	184	126	39	223	87
01MC0000000337	ACQUISITION 1 ECRAN 24 P.	01/04/2017	104	18	01/10/2018	104	0	0	104	0
01MC0000000303	ACQUISITION 1 IMPRIMANTE MF	19/04/2017	665	36	19/04/2020	665	0	0	665	0
01MC0000000274	OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395	48	01/04/2021	395	0	0	395	0
01AGC0000001041	LIGNE DE FILTRATION	09/02/2018	387 000	151	09/09/2030	151 151	235 849	27 129	178 280	208 720
01AGC0000001255	VENTILATION EXTRACTION SALLE FOUR AIR RECTIL ECM	01/04/2018	6 042	96	01/04/2026	2 832	3 210	755	3 587	2 454
01AGC0000001254	PLOMBERIE	01/04/2018	3 261	96	01/04/2026	1 528	1 732	408	1 936	1 325
01AGC0000001253	ELECTRICITE DISJONCTEUR	01/04/2018	3 724	96	01/04/2026	1 745	1 978	465	2 211	1 513
01AGC0000001252	ELECTRICITE ARMOIRE TGBT	01/04/2018	3 073	96	01/04/2026	1 440	1 633	384	1 825	1 248
01AGC0000001251	MACONNERIE CREATION DALLE BETON	01/04/2018	7 726	96	01/04/2026	3 622	4 105	966	4 587	3 139
01AGC0000001174	COMPLEMENT JOURS IMMOBILISES	01/04/2018	723	96	01/04/2026	339	384	90	430	294
01AGC0000001128	INSTALLATIONS TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES	30/07/2018	2 201	96	30/07/2026	941	1 260	275	1 217	985
01AGC0000001044	JOURS IMMOBILISES	09/02/2018	305	96	09/02/2026	148	157	38	186	118
01AGC0000001045	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	09/02/2018	6 622	96	09/02/2026	3 220	3 403	828	4 048	2 575
01AGC0000001042	MISE EN OEUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION	09/02/2018	5 151	96	09/02/2026	2 505	2 646	644	3 148	2 003
01AGC0000001393	REFECTION MUR CENTRAL	01/04/2019	5 330	89	01/09/2026	1 976	3 354	719	2 695	2 635
0102580N901C504	DAX CREMA REFRIGERATEUR FOUR COURT	17/06/2019	54 277	60	17/06/2024	27 562	26 715	10 855	38 418	15 859
01AGC0000001366	CREMA INSTALLATIONS TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHER	25/03/2019	1 050	96	25/03/2027	392	658	103	495	555
01A194710000000	MISE EN CONFORMITE	29/10/2019	806	96	29/10/2027	219	587	101	319	486
01MC0000000619	RENOV CREMA HIFI / VIDEO	01/04/2020	7 869	120	01/04/2030	1 377	6 492	787	2 164	5 705
01MC0000000618	RENOV CREMA MOBILIER 10 BANQUETTES	01/04/2020	6 953	120	01/04/2030	1 217	5 737	695	1 912	5 041
01MC0000000617	RENOV CREMA MOBILIER 4 CANAPES	01/04/2020	3 333	120	01/04/2030	583	2 750	333	917	2 417
01MC0000000616	RENOV CREMA MOBILIER 4 FAUTEUILS	01/04/2020	2 173	120	01/04/2030	380	1 793	217	598	1 575
01MC0000000615	RENOV CREMA MOBILIER 1 CATAFALQUES ALLE CEREMON	01/04/2020	604	120	01/04/2030	106	498	60	166	438
01MC0000000614	RENOV CREMA MOBILIER 1 PUPITRES ALLE CEREMONIE	01/04/2020	1 031	120	01/04/2030	180	851	103	284	748
01MC0000000613	RENOV CREMA MOBILIER 1 PORTE URNE	01/04/2020	296	120	01/04/2030	52	244	30	81	214
01MC0000000612	RENOV CREMA MOBILIER 2 CONSOLES	01/04/2020	652	120	01/04/2030	114	538	65	179	473
01MC0000000611	RENOV CREMA MOBILIER 2 TABLES BASSES	01/04/2020	582	120	01/04/2030	102	480	58	160	422
01MC0000000610	RENOV CREMA MOBILIER EXTERIEUR	01/04/2020	966	120	01/04/2030	169	797	97	266	700
01MC0000000574	(DKDUC) ACQUISITION ECRAN DELL 24 MONITOR P2417H	01/04/2020	104	18	01/10/2021	104	0	0	104	0
01AGC0000001827	JOURS IMMOBILISES RENO CREMATORIUM DAX	01/04/2020	2 973	96	01/04/2028	650	2 323	372	1 022	1 951
01AGC0000001843	RENOV CREMA CLIMATISATION 1 UNITE EXTERIEURE	01/04/2020	6 715	96	01/04/2028	1 469	5 246	839	2 308	4 407
01AGC0000001842	RENOV CREMA CLIMATISATION 3 UNITES INTERIEURES	01/04/2020	8 269	96	01/04/2028	1 809	6 461	1 034	2 843	5 427
01AGC0000001841	RENOV CREMA SECURITE EXTINCTEURS	01/04/2020	5 928	96	01/04/2028	1 297	4 632	741	2 038	3 891
01AGC0000001840	RENOV CREMA SOLS SOUPLES	01/04/2020	1 660	96	01/04/2028	363	1 297	207	571	1 089
01AGC0000001839	RENOV CREMA ELECTRICITE	01/04/2020	25 060	96	01/04/2028	5 482	19 578	3 132	8 614	16 445
01AGC0000001838	RENOV CREMA DECORATION	01/04/2020	1 726	96	01/04/2028	378	1 348	216	593	1 133
01AGC0000001837	RENOV CREMA ETUDES D EXECUTION	01/04/2020	1 200	96	01/04/2028	263	938	150	413	788
01AGC0000001836	RENOV CREMA MENUISERIE INTERIEURE	01/04/2020	5 293	96	01/04/2028	1 158	4 135	662	1 820	3 474
01AGC0000001835	RENOV CREMA TOITURE	01/04/2020	2 142	96	01/04/2028	468	1 673	268	736	1 405
01AGC0000001834	RENOV CREMA CHARPENTE METALLIQUE EXTENTION	01/04/2020	13 068	96	01/04/2028	2 859	10 209	1 634	4 492	8 576
01AGC0000001833	RENOV CREMA RAVALEMENT	01/04/2020	4 076	96	01/04/2028	892	3 184	509	1 401	2 675
01AGC0000001832	RENOV CREMA PEINTURE	01/04/2020	15 911	96	01/04/2028	3 481	12 431	1 989	5 470	10 442
01MO559 30000000	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/04/2025	182	790	243	425	547
01AGC0000002265	AVENANT CABLAGE ELECTRIQUE	15/06/2022	3 140	96	15/06/2030			214	214	2 926
01A243440000000	PULVERISATEUR DE CALCIUS	01/04/2022	8 443	96	01/04/2030			792	792	7 652
01A243450000000	PULVERISATEUR DE CALCIUS	01/04/2022	19 701	96	01/04/2030			1 847	1 847	17 854
01MC0000000831	CATAFALQUE INOX	24/10/2022	520	94	24/08/2030			12	12	508
	TOTAL AMORT. TECHNIQUES		734 828			318 601	384 423	62 815	381 416	353 412
	Base des amts caducité + techniques		1 278 634			748 330	498 499	77 052	825 383	453 251

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-800200201-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

SGS

CERTIFICAT N°8427

Multi-sites
VERSION 2

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums - RE/CRE/01»

Ce certificat est attribué pour une période de trois ans
à compter du **04/03/2020**, jusqu'au **03/03/2023**

Edité le 21/01/2022

Le Directeur Certification

Page 1

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 98
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 – APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-80020020011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

WWW.OGF.FR

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20230720-20230720011-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023